Courriel n°46

-------- Message transféré --------
Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur les éoliennes à Grattepanche
Date : Wed, 28 Apr 2021 18:06:36 +0200
De : <@hotmail.fr>
Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Bonjour,
Je viens par la présente vous dire que je suis contre ce projet.
En effet , cela provoquerait des troubles sur les téléphones et les télévisions.
L'impact visuel est désastreux.
Nos maisons seront dévaluées et si nous voulons vendre, nous perdrions de l'argent.
Cette énergie, soit disant verte, nous coûte plus cher que le nucléaire.
De plus il me semble qu'aucune filière n'est capable de recycler les palles de celle ci.
Devons nous laisser à nos enfants et petits enfants le souci de dépolluer la terre après l'exploitation de celles ci (il ne sera enlevé que 80 cm de béton , que fait on des mètres cubes de béton restant en terre, ceci reste une pollution de plus)
Pour nous particuliers aucun déchets ne doit être déposé dans la nature alors que ces sociétés étrangères nous laissent des centaines de mètres cubes en terre : jolie France que nous laissons à nos successeurs.

Courriel n°47

-------- Message transféré --------
Sujet : [INTERNET] Opposition au projet éolien commune de Grattepanche
Date : Wed, 28 Apr 2021 18:07:11 +0200
De : <@hotmail.fr>
Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr
Copie à : qualitedeviesains@gmail.com

A l'attention de M. Jean-Pierre Lignier - Commissaire Enquêteur -
Opposition au projet éolien commune de Grattepanche

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous tenons par la présente, à vous signifier notre opposition au projet de construire 4 éoliennes de 180 mètres de haut à proximité de notre village de Sains-en-Amiénois, par la société polonaise Eurocape, basée à Montpellier, et ce à 1.500 mètres de nos habitations. Situé à l'intersection des 4 villages de Grattepanche, Sains-en-Amiénois, Estrées-sur-Noye et Rumigny, ce projet portera préjudice à des dizaines d'habitations, par la vue, le bruit des machines et l'effet stroboscopique, ainsi que les ondes qui pourraient se révéler nuisibles à notre santé.

En particulier, le dossier d'étude et les montages photographiques ne restituent aucunement l'impact visuel de ces machines. Il suffit pour cela de se rendre à la sortie Saint-Sauflieu pour visualiser l'impact des éoliennes de 133 mètres, qui sont largement visibles au-dessus des habitations situées au-delà de 2 kilomètres. Aucune photographie ne montre l'emprise des éoliennes en visibilité directe de ces villages au niveau de la maison la plus proche, à 1.500 mètres de l'implantation envisagée.

Quant au bruit, la brochure publicitaire d'Eurocape indique qu'elle prendra des « mesures de suivi acoustique » ce qui démontre bien les risques d'émergences de nuisances sonores, selon l'orientation du vent !

Nous relevons aussi que cette Enquête Publique se déroule en catimini en pleine période de confinement national du 1 avril au 4 mai, ce qui ne permet pas de rassemblement pédagogique ni de débat démocratique sur ce projet impactant fortement la vie des 4 villages cités, ainsi que d'autres comme Oresmaux et Hébécourt. Un tel procédé, sous couvert de légitimité, apparait déloyal.

Nous rappelons également qu'en 2005, un projet de construire deux éoliennes avait été envisagé précisément au même endroit et fermement rejeté. A l'époque, il s'agissait de construire 2 éoliennes de 120 mètres. Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de cette tentative de revenir à la charge en présentant un projet encore plus démesuré !

Comme vous le savez certainement, le projet de 2005 avait été :
- Rejeté par la majorité des habitants de ces communes ;
- Rejet entériné par un avis défavorable du commissaire enquêteur de l'époque en date du 24 octobre 2005.
- Rejet officialisé par le refus du permis de construire de Mr. le Préfet de la région Picardie et de la Somme en date du 24 octobre 2006.

Les motifs invoqués par le Préfet (Mr. Michel Sappin) reposent sur des considérations qui conservent aujourd'hui toutes leur valeur :
- Incompatibilité du projet avec le paysage, avec le respect des silhouettes urbaines des villages environnants,
- Atteinte à l'intérêt et au caractère des sites, à la conservation des perspectives ouvertes depuis les villages sur le territoire agricole
Et surtout :
- Une incompatibilité d'échelle, vu la taille démesurée des machines (de 120 mètres à l'époque), par rapport à l'environnement habité.

C'est pourquoi, nous manifestons notre opposition catégorique à l'implantation de ce site industriel éolien à Grattepanche.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos cordiales salutations.

80680 SAINS EN AMIENOIS

Courriel n°48

-------- Message transféré --------
Sujet : [INTERNET] Projet de parc industriel éolien à Grattepanche
Date : Wed, 28 Apr 2021 17:16:03 +0000
De : <@.fr>
Pour : 'pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr' <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>
Copie à : 'qualitedeviesains@gmail.com' <qualitedeviesains@gmail.com>

Objet : Projet de parc industriel éolien à Grattepanche – Enquète publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai récemment appris l'existence d'un nouveau projet de construction de 4 éoliennes géantes de 180 mètres (alors qu'un 1er projet avait déjà été rejeté en 2006) sur la commune de Grattepanche, à la lisière de la commune de Sains-en-Amiénois, où je possède un bois, et j'en suis effaré.

En effet, mon bois, dénommé « Bois Carré », est situé sur la Commune de Sains-en-Amiénois, en bordure de la rue de La Chaussée (D7) en direction d'Estrées-sur-Noye. C'est un espace de bois et friches de près de 10 hectares, une réserve de chasse avec une grande biodiversité qui compte des faisans, lièvres, chevreuils et de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères, **qui risqueraient d'être fortement perturbés par les nuisances sonores et le rayonnement.**

Par ailleurs, **cela induirait des nuisances visuelles qui impacteraient fortement l'esthétique de ce charmant vallon et de ses horizons**, alors qu'une usine de méthanisation importante est déjà en cours d'implantation à proximité.

Enfin, la démarche scandaleuse **de réaliser une enquête publique pendant la durée précise du troisième confinement national,** est déloyale, en interdisant tout débat démocratique.

C'est pourquoi, je vous demande par la présente **de prendre acte de ma totale opposition à ce projet nuisible** pour mon bois, sa faune et ses occupants occasionnels.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

60120 MORY-MONTCRUX